



Assemblée générale

Vingt-deuxième session

Chengdu (Chine), 11-16 septembre 2017

Point 8 a) I) de l'ordre du jour provisoire

A/22/8(a)(I) rev.1

Madrid, 28 août 2017

Original : anglais

Membres de l'Organisation

a) Point sur les Membres

I. Membres effectifs

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet d'informer l'Assemblée générale des changements survenus parmi les Membres depuis sa vingt et unième session et de lui soumettre les demandes d'adhésion qu'il lui est demandé d'examiner en vertu de l'article 5 des Statuts et des articles 49 et 50 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

II. Candidatures à la qualité de Membre

2. Dans sa lettre datée du 1^{er} septembre 2016 adressée, par l'entremise du Secrétaire général, au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume d'Espagne en tant que dépositaire des Statuts de l'Organisation, le Ministre du tourisme et des antiquités de **l'État de Palestine** a présenté officiellement la candidature de son pays à la qualité de Membre effectif de l'Organisation et une déclaration d'acceptation officielle des Statuts de l'OMT et des obligations inhérentes à la qualité de Membre. Conformément à l'article 5.3 des Statuts, cette candidature est soumise à la présente session de l'Assemblée générale.

3. Le 27 avril 2017, le Vice-Président chargé du Ministère de l'économie, du plan, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat, du tourisme, des investissements, du secteur privé et des affaires foncières de **l'Union des Comores** a annoncé au secrétariat l'acceptation officielle par son pays des Statuts de l'OMT, dans l'optique d'intégrer l'Organisation en qualité de Membre effectif. Conformément à l'article 5.3 des Statuts, cette candidature est soumise à la présente session de l'Assemblée générale. Cet État est Membre de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le 22 août 2017, le Ministre de l'information, de la culture et du tourisme du Gouvernement fédéral somalien a déclaré que son pays acceptait officiellement les Statuts de l'OMT et les obligations inhérentes à la qualité de Membre, en vue de devenir Membre effectif de l'Organisation. Étant donné que le secrétariat a informé tous les Membres le 9 août 2017 que la République fédérale de Somalie était intéressée par une adhésion à l'Organisation, le Secrétaire général demande qu'il soit dérogé à



l'article 50 c) du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et que l'Assemblée générale prenne en considération la candidature de la Somalie à la qualité de Membre effectif, conformément à l'article 5.3 des Statuts. La République fédérale de Somalie est Membre de l'Organisation des Nations Unies.

III. Retraits

5. L'Australie a fait part au secrétariat et au Gouvernement espagnol de son intention de se retirer de l'Organisation.

IV. Contacts avec des États non membres

6. Le Secrétaire général et les directeurs régionaux ont été en contact avec les pays mentionnés ci-dessous pour les informer des avantages associés à la qualité de Membre de l'OMT, ou les leur rappeler, et pour les encourager à envisager d'adhérer à l'Organisation ou y reprendre leur place.

7. Au sein de la région **Europe**, différentes rencontres ont été organisées avec des représentants des ministères des affaires étrangères, des ministères du tourisme et d'autres institutions nationales de l'Estonie, de l'Islande et de la Suède. Au cours de ces visites officielles, des entrevues avec des représentants des acteurs publics et privés du tourisme ont permis d'aborder des questions d'intérêt commun et celle de l'adhésion. De nouvelles visites officielles du Secrétaire général en Estonie et en Islande sont prévues fin 2017.

8. Dans la région des **Amériques**, les échanges se sont poursuivis avec le secteur privé et avec le Ministère du commerce des États-Unis d'Amérique ; des représentants de ce ministère ont participé à divers événements de l'OMT. Des démarches ont aussi été menées auprès du Canada dans le cadre d'une collaboration avec Affaires mondiales Canada aux fins de l'organisation du Forum consulaire mondial [Songdo (République de Corée), octobre 2016].

9. Des rencontres ont également eu lieu avec un certain nombre de ministres de la région des Caraïbes, à savoir Antigua-et-Barbuda, Sainte-Lucie, la Grenade et Guyana. En outre, des mémorandums d'accord ont été signés avec l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) en vue de resserrer la collaboration avec ces organisations, qui ont permis de renforcer les relations avec elles et de faire mieux connaître l'OMT dans la région des Caraïbes. Quant à la Communauté des Caraïbes (CARICOM), elle a été invitée à participer aux événements de l'OMT et a assisté à plusieurs d'entre eux. Afin d'encourager l'adhésion de certains des plus petits États des Caraïbes ayant le moins de ressources économiques, un système de quotes-parts prévoyant un abattement spécial pour les petits États insulaires de moins de 200 000 habitants a été approuvé aux termes d'une résolution de l'Assemblée générale à sa vingtième session.

10. En ce qui concerne l'**Afrique**, il n'y a qu'un seul pays qui ne soit pas encore Membre effectif de l'OMT. Ce pays est le **Soudan du Sud**. Différentes démarches ont été entreprises auprès de ce pays en vue de son adhésion.

V. Composition actuelle

11. À la date du présent document, le nombre total d'États membres de l'Organisation s'élève à 156. Dans l'éventualité que l'Assemblée générale approuve les candidatures de l'État de Palestine, de

l'Union des Comores et de la République fédérale de Somalie à la qualité de Membre effectif, le nombre total d'États membres passerait à 159.

VI. Suites à donner par l'Assemblée générale

12. L'Assemblée générale est invitée à :
- a) Accueillir favorablement la décision de l'État de Palestine, de l'Union des Comores et de la République fédérale de Somalie de devenir membres de l'Organisation et approuver leurs candidatures ;
 - b) Prendre acte avec regret du retrait de l'Australie ; et
 - c) Inviter les pays membres de l'ONU n'étant pas encore membres de l'OMT à le devenir et encourager le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens.